

COMMUNE D'YZERON

**DECISION DU MAIRE n° 2019-18
du 02 Octobre 2019**

Monsieur le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} octobre 2019, par laquelle le Conseil Municipal a fixé des fourchettes de tarifs s'appliquant aux activités proposées par l'espace jeunes,

DECIDE

Article 1 : Durant les vacances de Toussaint, les tarifs suivants sont appliqués à l'espace jeunes, pour les activités réalisées à l'intérieur du local :

Dates	Activités	Tarifs
Vendredi 4 octobre 2019	Raclette	5 €
Mardi 22 octobre 2019	Journée Raoul	7 €
Mercredi 23 octobre 2019	Repas trappeur	5 €
Jeudi 24 octobre 2019	Soirée halloween	4 €

Cette décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal lors d'une prochaine séance.

Le Maire,
Alain BADOIL

Transmise en préfecture le : - 1 OCT. 2019
Notifiée le : - 1 OCT. 2019
Affichée le : - 1 OCT. 2019

